



MAIRIE  
DE  
MURATO

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

*Procédure adaptée*

---

## RÉFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE DU BÂTIMENT COMMUNAL ABRITANT L'ECOLE

---

Date et heure limites de réception des offres :

**Vendredi 28 Septembre 2018 à 12 h 00**

**Mairie de MURATO**

Lieu-dit Peru

20239 MURATO

Tél : 04 95 37 60 10 - Fax : 04 95 37 68 03

Email : [mairiemurato@orange.fr](mailto:mairiemurato@orange.fr)

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
1.1	OBJET	3
1.2	TYPE DE PROCEDURE DE PASSATION	3
1.3	DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
<b>2</b>	<b>CONDITIONS DE LA CONSULTATION ET DU CONTRAT</b>	<b>3</b>
2.1	DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	3
2.2	VARIANTE ET OPTION	3
2.3	DELAI GLOBAL D'EXECUTION	3
2.4	MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT	3
<b>3</b>	<b>DOSSIER DE CONSULTATION</b>	<b>4</b>
3.1	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
3.2	MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
3.3	VISITE DES LIEUX	4
<b>4</b>	<b>PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b>	<b>4</b>
4.1	DOCUMENTS A PRODUIRE POUR LA CANDIDATURE	4
4.2	DOCUMENTS A PRODUIRE POUR L'OFFRE	5
4.3	MODALITES D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	5
<b>5</b>	<b>SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</b>	<b>6</b>
<b>6</b>	<b>DESCRIPTION DES TRAVAUX</b>	<b>6</b>
6.1	SITUATION ET CONTEXTE DU LIEU D'EXECUTION DES TRAVAUX	6
6.2	CARACTERISTIQUES DES TRAVAUX	7
<b>7</b>	<b>RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>7</b>
7.1	RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES SUPPLEMENTAIRES	7
7.2	RECOURS JURIDIQUE	8

## **1 Objet et étendue de la consultation**

### **Objet**

Le présent marché a pour objet la réfection partielle de la toiture (parties Est et Ouest) du bâtiment communal abritant l'école et les locaux administratifs de la Mairie.

La description technique des travaux est précisée à l'article 6 du présent règlement.

### **Type de procédure de passation**

Marché de travaux, conclu selon une procédure adaptée passée conformément aux articles 27 et 34 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### **Décomposition de la consultation**

La présente consultation est décomposée en un lot unique.

## **2 Conditions de la consultation et du contrat**

### **Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **Variante et option**

Aucune variante et option ne sont autorisées.

### **Délai global d'exécution**

Le présent marché est exécutoire dès sa notification au titulaire, le délai global d'exécution est indiqué par le candidat dans son offre.

### **Modalités essentielles de financement et de paiement**

Le marché est financé par l'Etat (DETR) et la Collectivité de Corse.

Le reste du financement provient des fonds propres de la commune ou d'emprunts bancaires.

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif. Le délai global de paiement est de 30 jours.

### 3 Dossier de consultation

#### Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'avis d'appel public à la concurrence (AAPC)
- Le règlement de la consultation (RC)
- La lettre de candidature (DC1)
- La déclaration du candidat (DC2)
- L'acte d'engagement (AE)

#### Mise à disposition du dossier de consultation

- Sur simple demande à la mairie (contacts en page de garde)
- Sur le profil acheteur de la collectivité à l'adresse suivante <http://www.achatspublicscorse.com>
- Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://murato.fr> , Rubrique La Mairie > Marchés publics

#### Visite des lieux

**Une visite du site est obligatoire**, il convient de prendre rendez-vous auprès des services de la mairie.

Une attestation de visite sera remise lors de cette visite et devra être jointe à l'offre du candidat sous peine d'irrecevabilité de l'offre.

Le candidat ne peut se prévaloir de la méconnaissance ou de l'insuffisance de l'information sur les lieux, ou de faire état ultérieurement d'une erreur, omission ou imprécision quelconques, pour ne pas accomplir tout ou partie des prestations nécessaires à l'accomplissement totale de son marché.

Il demeure seul responsable des erreurs qui peuvent se produire soit de son fait, soit par manque de vérification des divers documents contractuels. Les inexactitudes qui peuvent être évoquées après la passation du marché ne remettent en cause, en aucun cas le prix global arrêté.

### 4 Présentation des candidatures et des offres

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

#### Documents à produire pour la candidature

- **Lettre de candidature** (imprimé **DC1** ou équivalent) dûment remplie ;
- **Déclaration du candidat** (imprimé **DC2** ou équivalent) dûment remplie ;
- **Un RIB** ;
- **Les certificats et déclarations suivantes : liasse fiscale n° 3666, attestation URSSAF, attestation Caisse des Congés Payés, etc.) ;**

- **Attestation d'assurance pour les risques professionnels, en cours de validité ;**
- **Attestation décennale ;**

**A défaut, le candidat devra obligatoirement les produire dans un délai de 8 jours, à compter de la réception de la lettre l'informant qu'il est retenu, sous peine d'exclusion. A défaut de production de ces documents dans les délais impartis, le pouvoir adjudicateur présenterait alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.**

### **Documents à produire pour l'offre**

- **L'acte d'Engagement**, daté, tamponné, signé sans modification ;
- **Un devis détaillé** comprenant le prix et le délai d'exécution des travaux, daté et signé ;
- **Un mémoire technique** fourni par le candidat présentant les conditions de réalisation de la prestation, à savoir une présentation des matériaux et composants utilisés pour la réalisation de la structure.

### **Modalités d'envoi ou de remise des plis**

- **Sur support papier (préconisé)**, adressé à :

Monsieur le Maire de la commune de MURATO  
Lieu-dit Peru  
20239 Murato

Sous pli cacheté portant la mention : "**Offre pour : Réfection partielle de la toiture du bâtiment communal abritant l'école - NE PAS OUVRIR**".

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

**Horaires d'ouverture au public** : Du Lundi au Vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h. Fermé le mercredi après-midi.

- **Par voie électronique**, via le profil acheteur de la collectivité à l'adresse suivante : <http://www.achatspublicscorse.com>

Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

La transmission de plis sur un support physique électronique (CD-Rom, clé USB ...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts : offre et candidature). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

## 5 Sélection des candidatures et jugement des offres

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont les suivantes :

- Conformité administrative des documents exigés à l'appui de la candidature (DC1 et DC2),
- Capacités techniques, financières et professionnelles.

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, notés sur un total de **100 points** :

1/. **60 points** : Le prix de la prestation, tel que fixé par le candidat dans son projet de contrat.

2/. **40 points** : La valeur technique de l'offre, appréciée au regard du mémoire technique fourni par le candidat.

Le pouvoir adjudicateur procèdera à un classement des offres selon le nombre de points attribué à chaque candidat.

L'offre du candidat qui aura obtenu la note sur 100 la plus élevée sera considérée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Pour le critère du prix, l'analyse s'effectue sur la base du montant de l'offre de prix le plus bas, après application de la formule suivante :

$$\text{Note attribuée au candidat} = \text{prix le plus bas obtenu} / \text{prix proposé par le candidat} \times 60$$

## 6 Description des travaux

### Situation et contexte du lieu d'exécution des travaux



Vue aérienne de la toiture

**Partie OUEST**

**Partie EST**

Le bâtiment, en forme de « H » datant de la fin des années trente, abrite l'école avec ses salles de classe ainsi qu'une partie de la Mairie d'une part, et les salles de travaux pratiques informatique de l'école d'autre part.

Il est situé d'un côté aux abords d'un parking « Place de la Mairie » et de l'autre d'une cour.

**Les travaux de réfection de la toiture concernent uniquement les parties Est et Ouest du bâtiment.**

### **Caractéristiques techniques**

- Hauteur estimée du bâtiment : 12 à 15 mètres

- Surface de la toiture

\* La surface de la partie Est est estimée à **150 m<sup>2</sup>**.

\* La surface de la partie Ouest est estimée à **150 m<sup>2</sup>**.

### **Caractéristiques des travaux**

Le présent cahier des charges concerne l'exécution des travaux de charpente, couverture, de zinguerie concernant la réfection de la toiture des parties Est et Ouest du bâtiment abritant l'école, propriété de la commune de MURATO.

L'entrepreneur devra procéder sur place à toutes les mesures complémentaires, à toutes les vérifications et relevés qu'il jugerait nécessaire. Il est acquis que l'ensemble des normes et règlements de tous ordres en vigueur au moment de la consultation et des travaux devront être respectés.

Compte tenu de la hauteur à laquelle sont situés les travaux, l'entreprise devra prévoir dans son offre tous les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de la sécurité collective. Pour la réalisation des travaux il devra comprendre dans son offre toutes les sujétions d'échafaudage, de location de nacelle ainsi que le balisage et la protection du chantier.

De plus, il est précisé que le bâtiment étant en usage au moment des travaux l'entrepreneur devra prendre en compte toutes les mesures de protection vis-à-vis des usagers du bâtiment dans son offre.

Certaines quantités étant à définir précisément, **la visite du site est obligatoire** (voir supra) pour permettre à l'entreprise de répondre au plus juste aux besoins demandés.

Un certificat de passage sur le site sera délivré à l'accueil de la mairie après la visite.

## **7 Renseignements complémentaires**

### **Renseignements techniques supplémentaires**

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :

Personnes en charge du dossier :

- Monsieur BATTAGLIA Jean-Baptiste, Maire

- Monsieur FERICELLI Pascal, 1<sup>er</sup> Adjoint

- Monsieur PATRONI Jean-Baptiste, 3<sup>ème</sup> Adjoint en charge des bâtiments publics

Tél : 04 95 37 60 10 / Mail : [mairiemurato@orange.fr](mailto:mairiemurato@orange.fr)

## Recours juridique

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'instruction des recours :

***Tribunat Administratif de Bastia***

Chemin Montepiano

20200 BASTIA

Tél : 04 95 32 88 66

Fax : 04 95 32 38 55